الاتحادية الجزائرية للكرة الطائرة

FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEYBALL

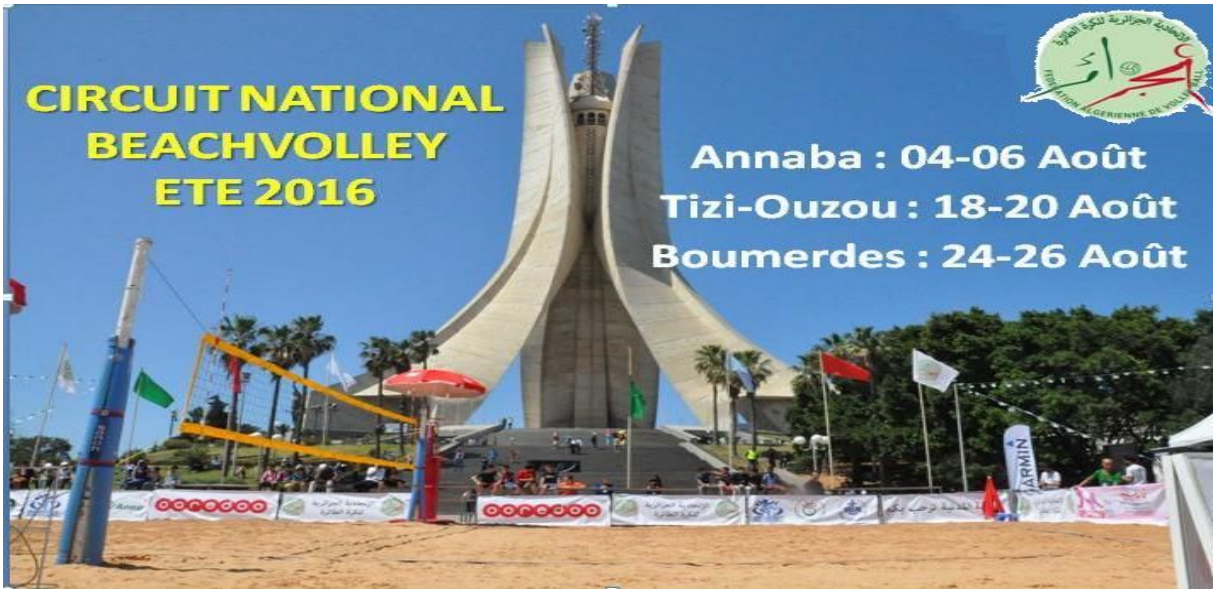

REGLEMENT SPORTIF DU CIRCUIT NATIONAL DE BEACH VOLLEY

ARTICLE 1

- Une compétition dénommée <<CIRCUIT NATIONAL DE BEACHVOLLEY >>, est organisée par la FAVB pour la saison 2015/ 2016.
- Elle est ouverte à toute personne ayant un numéro d'identification FIVB et en situation légal vis avis des structures.
- Les athlètes devront s'inscrire en transmettant le formulaire d'inscription de l'étape du circuit national 2016 dûment remplis à l'adresse suivante : circuitbeach2016@gmail.com (72 Heures avant l'open). Le formulaire est disponible sur le site de la fédération. Pour toutes informations appeler le **05.61.82.41.47 - 05.50.23.46.85**

ARTICLE 2

Ce circuit constitué habituellement de cinq étapes. Pour cette saison le circuit comporteras trois étapes. Annaba-Tizi-Ouzou-Boumerdes.

- **ANNABA : 04/05 ET 06 AOUT**
- **TIZI-OUZOU (AZZEFOUN): 18/19 ET 20 AOUT**
- **BOUMERDES : 24/25 ET 26 AOUT**

ARTICLE 3

Chaque étape regroupe seize (16) paires. Une fois les équipes engagées à une étape il sera déterminé ce qui suit :

Qualifié d'office à l'étape

1. Deux (2) paires de l'équipe nationale
2. Deux (2) paires de la wilaya organisatrice
3. Le vainqueur de la coupe d'Algérie 2016 **(Uniquement Pour Le Premier Tournoi)**
4. L'invité de la fédération d'une des wilayas du sud
5. Cinq (5) paires issues de l'open organisé la veille du tournoi.
6. Cinq (5) meilleures paires Ayant au moins 5 points selon le dernier classement général(*)

(*) Les cinq meilleurs pairs seront choisis comme suit : on additionne les points acquis par chaque joueur de la paire engagée au tournoi (classement ci-dessous). Les cinq premières paires disputeront directement le tournoi sans passer par l'open.

La paire doit totaliser au moins 5 points. Dans le cas contraire elle devra disputer l'open. Dans le cas d'égalité de points l'avantage sera donné à l'équipe la plus jeune.

ARTICLE 4

Dans le cas d'absence d'une ou plusieurs équipes parmi celle citée à l'article 3, point 1-2-3-4-6 elle sera remplacée automatiquement par une ou plusieurs équipes de l'open suivant le tirage au sort.

ARTICLE 5

Répartition des équipes

Equipes	identification	Equipes	identification
A	1er des cinq meilleures paires	I	Equipe de la wilaya organisatrice
B	2ème des cinq meilleures paires	J	Equipe de la wilaya organisatrice
C	3ème des cinq meilleures paires	K	L'invité de la federation
D	4ème des cinq meilleures paires	L	1ere équipe issue de l'open
E	5ème des cinq meilleures paires	M	2ème équipe issue de l'open
F	Equipe nationale	N	3ème équipe issue de l'open
G	Equipe nationale	O	4ème équipe issue de l'open
H	Equipe détentrice de la coupe d'Algérie	P	5ème équipe issue de l'open

- La fédération et la ligue organisatrice doivent identifier la première et la deuxième équipe avant la clôture des inscriptions. **(72 Heures avant le tournoi)**
- Si une équipe manque conformément à l'article 4 les paires suivantes remonte d'une place et l'équipe repêchée de l'open prendra la position « P » tableau ci-dessus

ARTICLE 6

Le tournoi se déroulera sur deux phases :

- Phase de poule sous forme de championnat en aller simple. La répartition des équipes se fera en serpentin comme suit :

Poule I	POULE II	POULE III	POULE IV
A	B	C	D
H	G	F	E
I	J	K	L
P	O	N	M

A l'issue de cette phase les deux premières équipes disputeront : quart, demi et finale comme suit :

- **Quart de finale**

- 1er POULE I – 2ème POULE IV	RENCONTRE 1
- 2ème POULE I – 1er POULE IV	RENCONTRE 2
- 1er POULE II – 2ème POULE III	RENCONTRE 3
- 2ème POULE I – 1er POULE III	RENCONTRE 4

- **Demi-finale**

- Vainqueur rencontre 1 et 3
- Vainqueur rencontre 2 et 4

- **Les vainqueurs disputeront la finale et les vaincus la 3ème et 4ème place**
- **A l'issue de ce tournoi, un classement sera établi conformément au règlement de la fédération internationale de volleyball, des points seront attribués aux paires classées de la première à la huitième place :**

  1ère place : 08 points
  2ème place : 06 points
  3ème place : 04 points
  4ème place : 02 points
  De la 5ème à la 08ème place : 01 point

Nb : Les points seront partagés entre les deux athlètes. S'il y'a changement de paires entre les tournois du circuit par rapport au premier tournoi seulement 50% des points seront attribuées.

ARTICLE 7

Le classement sera établi de la manière suivante lors de la phase de poule :

- Match gagné : 2 points pour le vainqueur
- Match perdu : 1 point pour le vainqueur,
- Match perdu par abandon (blessure) 0 point

ARTICLE 8

En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :

- Du nombre de rencontres gagnés
- Du set avérage général (Quotient)
- Du point avérage général (Quotient)
- Du set avérage particulier (Quotient)
- Du point avérage particulier (Quotient)

ARTICLE 9

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la règlementation **(tenue à la charge des athlètes et numérotées 1 et 2).**
- Ballons officiels de la compétition MVA 200.
- Ramasseurs de balles à la charge **de la ligue organisatrice**.

ARTICLE 10

- Lors d'un match de poule un joueur blessé ne peut être remplacé, néanmoins s'il récupère pour le prochain match il peut participer.
- Une équipe qui fait forfait sans raison valable sera exclue de l'ensemble des étapes du circuit et écopera d'une amande selon le barème financier de la compétition.

ARTICLE 11

BAREMES FINANCIERS :

1. **DOTATIONS FINANCIERE : 100 000 DA** repartis comme suit :
   - 1ère place : **30 000DA**
   - 2ème place : **20 000 DA**
   - 3ème place : **15 000 DA**
   - 4ème place : **10 000 DA**
   - De la 5ème à la 08ème place : **5000 DA**

2. **FRAIS D'ENGAGEMENT :**
   Les paires engagées devront s'acquitté de la somme de **500 DA** par athlète, représentant les frais d'inscription et d'assurance à la ligue organisatrice avant le démarrage de l'open et lors de la réunion technique pour les athlètes qualifiés d'office.

3. **BAREME DES SANCTIONS :**
   - Carton jaune : 500 DA
   - Carton rouge : 1000 DA
   - Abandon : 5000 DA et remboursement des frais engagés par l'organisateur (hébergement et restauration).
   - L'athlète devra s'acquitter de cette somme ainsi que des frais engagés par l'organisateur, faute de quoi sera suspendu de toute compétition et aucune licence ne lui sera délivrée pour la saison prochaine.

ARTICLE 12

A l'issue du circuit les quatre premières équipes seront invitées au circuit Sahara volley 2016/2017

ARTICLE 13

La commission de discipline prévu pas le cahier des charges statueras sur les cas de discipline et les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion du tournoi ou du circuit sans préjudice des sanctions prévus dans les règlements généraux.

ARTICLE 14

La prise en charge sera assurée pour les équipes qualifiées.

ARTICLE 15

Les équipes sont tenus de connaitre et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.